

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 juin 2020

Date de la

Convocation :

19 juin 2020

Date d’Affichage :

30 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-056

Budget principal : Rectificatif au résultat de fonctionnement 2019

**L’an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

M. Le Maire expose :

Vu la délibération n° 2020-012 du 26/02/2020 approuvant le compte administratif 2019 de la commune de Villard St Pancrace,

Considérant que suite à la dissolution du SIVU Patrimoine constaté par arrêté préfectoral n° 005-2019-19-12-007 du 19/12/2019, la commune de villard St Pancrace est bénéficiaire de la somme de 8 730.96 €.

Considérant que cette somme a fait l’objet d’une écriture « d’intégration de résultat par opération d’ordre non budgétaire » au niveau de notre comptable public et qu’elle doit être également intégrée au résultat du budget général 2019 à savoir :

- 487 847.60 + 8 730.96 € soit un excédent de fonctionnement de 496 758.56 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,

➤ **DIT** que le résultat de fonctionnement du budget général pour l’année 2019 est arrêté à la somme de : + 496 758.56 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE